



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المدرسة الوطنية العليا للري-المجاهد عرباوي عبد الله-

Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique-El Moudjahid ARBAOUI Abdellah

Direction-Adjointe de la Formation Doctorale, de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, de l'Innovation et la Promotion de l'Entreprenariat

PROCES - VERBAL

DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2018

**CRITERES RELATIFS AUX PUBLICATION SCIENTIFIQUES
- HABILITATION UNIVERSITAIRE -**

ANNEXES

Modalités d'Habilitation universitaire (publications scientifiques)

1.1. Critères relatifs à la publication :

- **variante1:** Une publication dans une revue scientifique (catégorie A+ ou A) indexée dans la base Thomson Reuters (revue avec facteur d'impact supérieur à zéro).
- **variante2:** Une publication dans une revue scientifique (catégorie B – SCOPUS, (liste publiée par la DGRSDT) avec une SJR (Scimago Journal Rank de SCOPUS supérieur à 0,1 à la date de soumission de l'article) et deux communications internationales indexée dans une base reconnue ou bien organisée par l'une des associations scientifiques internationales (IAHS*, FRIEND*, WASER*, IAHR*, IAH*, CIGB*).

Conditions Inhérentes à la Publication

- La Revue doit être **de spécialité**
- L'acceptation de l'article ne doit en aucun cas être conditionnée par un paiement ;
- Les revues prédatrices ne sont pas acceptées (liste publiée par la DGRSDT qui peut être mise à jours régulièrement) ;
- Le nom du candidat à l'habilitation universitaire doit figurer en première position parmi les auteurs, sauf dans certaines revues ou les ou les auteurs figurent par ordre alphabétique (un justificatif doit être présenté)
- l'affiliation en langue française doit obligatoirement figurer sur l'article et ne doit en aucun cas être traduite en langue arabe au anglaise « Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique de Blida, MVRE ou GEE;
- L'email de l'auteur figurant sur la publication doit obligatoirement être domicilié a l'ENSH (initial du prénom.nom@ensh.dz) pour les candidats de l'ENSH.
- Les articles issus d'une conférence et sélectionnée sur des proceeding ne sont pas recevable ;
- Les revues en Open Access, qui ne donnent pas le choix à l'auteur et imposent un paiement pour la publication, ne sont pas acceptées
- Les revues spécialisées exclusivement dans la publication des articles issues de conférences ne sont pas acceptées (exemple: Livre rouge de l'IAHS)
- Les chapitres d'ouvrages ne peuvent remplacer l'article

- Pour les articles sur lesquels les dates de soumission et d'acceptation ne figurent pas, le candidat doit obligatoirement joindre à un justificatif d'échange entre l'auteur et l'éditeur de la revue indiquant ces dates (mails imprimés).
- Processus de reviewing : le nombre de référés (reviewers) doit être égal au moins à deux. Les critiques d'au moins un référé doivent porter sur le fond de l'article. Le cas où le reviewing est synthétisé par l'éditeur, il doit porter sur le fond.
- Les chapitres de livres (book chapters) ne sont pas acceptés.
- Le contenu scientifique de l'article ne doit pas figurer dans la thèse,
- Le contenu scientifique de l'article pourra être la continuité du travail de la thèse.
- Le dépôt des attestations d'acceptation et de participations aux manifestations scientifiques est obligatoire.

NB.:

- 1- *Les revues payantes ne sont pas acceptées quelles que soient leurs renommées. Certaines de ces revues ont déjà été identifiées comme prédatrices par la DGRSDT (Voir la liste établie par la DGRSDT).*
- 2- *Le dépôt des attestations d'acceptation et de participations aux manifestations scientifiques est obligatoire*

Liste des Acronymes

- ***IAHS** :International Association of Hydrological Sciences
- ***FRIEND** : Water initiative - International Research Programme de l'UNESCO–PHI Water
- ***WASER** :World Association for Sedimentation and Erosion Research
- ***IAHR** : International Association for Hydro-Environment Engineering and Research
- ***IAH** :International Association of Hydrogeologists
- ***CIGB** : Comité Internationale des Grands barrages